

DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES 2019

Nous vous informons que les sacs poubelles peuvent être retirés à la maison communale à **partir du 1^{er} février 2019**, au service population, durant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8H30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 13H30 à 17H30 et les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 9H30 à 12H00), et ce **jusqu'au 27 décembre 2019**.

Conditions :

- Veuillez-vous munir de votre **carte d'identité**.
- Pour les isolés : 1 rouleau de sacs gris (fraction résiduelle) et 1 rouleau de sacs organiques.
- Pour les ménages (2 à 4 personnes) ainsi que pour les secondes résidences : 1 rouleau de sacs gris et 1 rouleau de sacs organiques.
- Pour les ménages de 5 personnes et plus : 2 rouleaux de sacs gris et 2 rouleaux de sacs organiques.
- 1 rouleau de sacs organiques par enfant de moins de 3 ans (situation au 1er janvier 2019).
- 5 rouleaux de sacs organiques pour les gardiennes ONE et/ou encadrées sur présentation de la reconnaissance ONE.
- 1 rouleau de sacs gris supplémentaire par personne incontinente vivant sous le même toit que le chef de ménage (sur présentation d'un certificat médical sauf pour les personnes l'ayant déjà remis les années antérieures).

Attention : Il n'est pas possible d'échanger les sacs organiques contre des sacs gris ou d'être remboursé pour ceux-ci.

Info importante : nous vous signalons que les sacs organiques ont une validité de 2 ans et qu'une date de péremption apparaît sur l'emballage (banderole blanche). Par contre, la date renseignée sur chaque sac correspond à la date de fabrication à laquelle vous devez ajouter **26 mois** pour obtenir la date de péremption.